



M. Alain AYONG LE KAMA
Recteur de l'Académie de Guyane

ANTOINE KARAM

RECTORAT DE GUYANE
Route de Baduel
97306 CAYENNE

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Paris, le 14 avril 2020

*VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION DE
LA CULTURE, DE
L'EDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

Monsieur le Recteur,

Dans son allocution du 14 avril 2020, Emmanuel Macron a annoncé que les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront « progressivement » à partir du 11 mai prochain.

*DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

Nous le savons, le Ministre Jean-Michel BLANQUER l'ayant lui-même indiqué, tous les établissements scolaires ne seront pas ouverts à cette date *a fortiori* en Guyane où l'épidémie du COVID-19 se trouve à un stade nettement moins avancé que dans l'hexagone.

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

Néanmoins, le Président de la République s'étant prononcé, vous conviendrez qu'il est à présent indispensable que la population et ses élus disposent d'une vision claire sur la stratégie retenue dans l'Académie de Guyane.

Ainsi, pourriez-vous m'indiquer la méthodologie et l'échéancier que le rectorat entend mettre en œuvre pour la réouverture des écoles de Guyane.

Par ailleurs, j'ai récemment exprimé mes inquiétudes au Ministre de l'Éducation nationale quant à la continuité pédagogique pour les élèves des sites isolés de Guyane, où le télé-enseignement se heurte à une couverture numérique défailante. Aussi, pourriez-vous me préciser les pistes de travail explorées pour permettre – après la période de vacances scolaires – la poursuite de leur apprentissage.

Vous remerciant de l'éclairage que vous voudrez bien m'apporter, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Antoine KARAM